

**LE CONSEIL DE
LA ZONE DE SECOURS « NAGE »**

PUBLICATION OFFICIELLE

AVIS

Madame, Monsieur,

Le Président de la Zone de Secours « N.A.G.E. » a l'honneur de vous communiquer, par la présente, les **décisions** prises lors de la réunion du **Conseil** de la Zone de Secours « N.A.G.E. », qui s'est tenue ce **vendredi 02 janvier 2015** à 9 heures en la Salle du Conseil communal de la Ville de Namur, Hôtel de Ville à 5000 Namur :

EN SEANCE PUBLIQUE

- Règlement-redevance relatif aux missions effectuées par la Zone de secours « N.A.G.E » qui peuvent ou doivent être facturées
- Règlement-redevance relatif aux transports de blessés ou de malades par les ambulances du service 100 effectués par la Zone de secours « N.A.G.E »

Namur, le deux janvier deux mille quinze



Tanguy AUSERP
Président de la Zone de Secours NAGE